



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 24-26

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents excusés : 2

Absente excusée représentée : 1

Votants : 10

Date de convocation du Conseil : 31 mai 2026

Présents : Geneviève ALBOUY, Éric AUTHIÉ, Pierre-Antoine CLANET, Sébastien MOUNIÉ, Stéphanie SAINT LÉGER, Denis SALLES, Julie SALLES, Pascale SOQUET, Lionel VERGNENÈGRE.

Absents excusés : Olivier LAFITTE ; Marion FIANCETTE, pouvoir donné à Lionel VERGNENEGRE

Secrétaire de séance : Pierre-Antoine CLANET

Objet : Election du délégué et de ses suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et de ses suppléants en vue des élections sénatoriales.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, M. Denis SALLES et de Mme Pascale SOQUET, et des deux membres présents les plus jeunes, Mmes Julie SALLES et de Stéphanie SAINT LÉGER. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué :

Les candidatures enregistrées :

M. Sébastien MOUNIÉ

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Nul n'est élu délégué ou suppléant au premier tour s'il n'a réuni la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 3
- suffrages exprimés : 7
- majorité absolue : 6

A obtenu :

M. Sébastien MOUNIÉ : 7 voix



M. Sébastien MOUNIÉ ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

Stéphanie SAINT LÉGER

Pierre-Antoine CLANET

Denis SALLES

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote, scrutin secret majoritaire à deux tours.
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Pierre-Antoine CLANET

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : **6**

Stéphanie SAINT LÉGER

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 8
- majorité absolue : **6**

Denis SALLES

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 9
- majorité absolue : **6**

Ont obtenu :

- **M. Pierre-Antoine CLANET** : 10 voix
- **Mme Stéphanie SAINT LÉGER** : 8 voix
- **M. Denis SALLES** : 9 voix

- **M. Pierre-Antoine CLANET** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

- **M. Denis SALLES** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

- **Mme Stéphanie SAINT LÉGER** ayant obtenu la majorité absolue au premier tour est proclamée élue en qualité de suppléante pour les élections sénatoriales.

Fait à Montségur, le 5 juin 2026,

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Montségur les jour, mois, an, susdits.



Le Maire,
Sébastien MOUNIÉ